



DEPARTEMENT DU RHONE
Mairie de Saint Just d'Avray



Compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2019

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, S. VIGNON, JF LACROIX, Y. MOREAU, JM GARNIER, R. MAYNARD, B. BOURBON, JM DURDILLY, G. COUBLE

Excusés : S. CORGIER, pouvoir donné à R. SALEMBIER, AM LLOMBARD, pouvoir donné à R. MAYNARD, M. DUCROS, pouvoir donné à C. GALILEI.

Absents : S KASPRZYK

Secrétaire : G. COUBLE

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour modifié

1 délibération rajoutée:

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/01/19
 - 2/ Délibération pour convention pluriannuelle avec les communes partenaires et l'association AERES pour le centre de loisirs « Intergones ».
 - 3/ Approbation du compte administratif 2018
 - 4/ Approbation du compte de gestion dressé par le trésorier
 - 5/ Délibération pour convention d'adhésion aux nouveaux tarifs pour le service « assistance à la passation des marchés publics » à compter du 1^{er} janvier 2019.
 - 6/ Délibération pour approbation de la Charte portant « pacte financier et fiscal de solidarité entre la COR et les communes »
 - 7/ Délibération pour convention avec la SPA + Partenariat stérilisation des chats errants
 - 8/ Mise à jour du tableau de classement de voirie (**délibération rajoutée**)
- Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/01/19

2/ Délibération pour convention pluriannuelle avec les communes partenaires et l'association AERES pour le centre de loisirs « Intergones ».

La convention est établie pour une durée de 5 ans (4 années calées sur le contrat CAF : Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 plus 1 année complémentaire pour reversement subvention CAF N+1) entre les communes de Cublize / Ronno / Saint Just d'Avray / Saint Vincent de Reins et l'association AERES qui gère le centre de loisirs Intergones.

Adopté à l'unanimité

3/ Approbation du compte administratif 2018

Lecture du compte administratif

Madame le Maire procède à la lecture du compte administratif par article budgétaire. Considérant la présentation du compte administratif du budget principal 2018 ci-dessous énoncé.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report de clôture 2017	49 628.27	99 999,99
Recettes de l'exercice 2018	181 458.97	431 281.19
Dépenses de l'exercice 2018	153 147.33	367 177.18
Résultats de l'exercice 2018	28 311.64	64 104.01
Résultats de clôture 2018	77 939.91	164 104.00

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2018 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, amené à se prononcer, Madame GALILEI maire, s'étant retirée de la salle des délibérations

Adopté à l'unanimité

4/Approbation du compte de gestion dressé par le trésorier

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, le conseil municipal déclare que le compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

5/Délibération pour convention d'adhésion aux nouveaux tarifs pour le service « assistance à la passation des marchés publics » à compter du 1^{er} janvier 2019.

La COR a augmenté ses tarifs pour l'assistance à la passation des marchés publics. Lecture des nouveaux tarifs par Madame le Maire.

Adopté à l'unanimité

6/Délibération pour approbation de la Charte portant « pacte financier et fiscal de solidarité entre la COR et les communes »

Cette charte doit permettre de définir aux mieux les différents niveaux d'intervention de la COR en direction des communes tout en garantissant à chaque collectivité un niveau de ressources et de dotations suffisant pour exercer pleinement ses compétences.

La COR réaffirme sa volonté en accord avec les maires de réaliser des investissements directs dans le domaine de ses compétences. Elle s'engage à apporter par l'intermédiaire d'un fonds de concours un soutien financier permettant d'aider chaque commune pour la réalisation d'un investissement de son choix avant la fin du mandat.

Adopté à l'unanimité

Le projet de la commune qui a été proposé à la COR est la rénovation énergétique et l'accessibilité de l'Auberge des Sapins. Montant prévisionnel du projet : 188576.00 euros – Montant sollicité auprès de la Cor : 47561.00 euros.

7/Délibération pour convention avec la SPA + Partenariat stérilisation des chats errants

De nombreux chats errants sont toujours présents à la Terrasse notamment. Mme le Maire propose de conventionner avec la SPA pour créer un partenariat qui autorise la stérilisation des chats errants. Il est nécessaire de capturer les chats, de les emmener chez un vétérinaire conventionné pour les faire stériliser et d'assurer leur retour sur place (frais de stérilisation à la charge de la commune).

Le coût pour d'adhésion est de 0.45 € par habitants.

Adopté à l'unanimité

8/ Mise à jour du tableau de classement de voirie (délibération rajoutée) :

Suite à la mise à jour du tableau de classement de voirie suivant la délibération n°49-2018 du 27 novembre 2018, il convient de rajouter le Chemin rural n°145 pour une longueur de 154 m portant la longueur totale des chemins

ruraux à 63 460 m. Ce chemin ayant fait l'objet d'une demande d'acquisition par la société DMP, la commune avait demandé la création d'un sentier le long de la RD n°98 à la société DMP. Le projet a tardé, il convient donc de reclasser ce chemin rural dans notre tableau de classement. Le dossier sera relancé et une solution sera trouvée.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

* L'inauguration du commerce « Proximarché » aura lieu le samedi 30 mars à 11h00, au 6 rue de la Guille ou à la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

*Transfert du salon de coiffure dans le cabinet médical : Mme Beylier a été rencontrée. Elle a mis en évidence le fait qu'elle sera à la retraite d'ici 3 ans et qu'elle souhaite revendre son fonds.

Les frais engagés par la commune se montent à environ 15 000 €. Le loyer demandé sera de 400 euros.

Les travaux seront amortis sur 3 ans.

Le salon sera situé au cœur du village et regroupé avec les autres commerces.

Madame le Maire demande l'avis du conseil pour la création du salon de coiffure dans le cabinet médical.

Avis favorable : 11 POUR

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

*Une convention a été signée avec la commune de St Appolinaire pour le remplacement de la secrétaire de mairie en cas d'absences prolongées. La secrétaire vient travailler pour la municipalité de St Just d'Avray pendant ses heures à St Appolinaire puis celles-ci sont refacturées à St Just d'Avray.

*Maison d'assistantes maternelles : Un projet est en préparation sur la commune, le lieu serait le local d'anciennement Western Shop. Une forte demande d'assistantes maternelles existe dans la vallée d'Azergues.

*Panneau Pocket : Une application par l'intermédiaire de la COR sera bientôt disponible sur smartphone pour avoir les dernières informations de la commune.

*L'école des 4 Saisons est en surveillance pour les effectifs avec un risque de fermeture d'une classe. Cela sera réétudié en juin.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

Mardi 2 avril, 20h30

Christine GALILEI, Maire

